



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A229

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions en investissement et approbation des conventions avec la Fondation Vasarely et la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMAROUCHÉ Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BORELLI Christian - BOYER Raoul - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David - FABRE-AUBRESPIY Hervé - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GARELLA Jean-Brice - LEGIER Michel - MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_04

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Attribution de subventions en investissement et approbation des conventions avec la Fondation Vasarely et la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues

Il vous est proposé d'attribuer une subvention en investissement de 357 000€ HT à la Fondation Vasarely pour la rénovation et l'extension de son bâtiment classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et d'approuver la convention annexée. Dans le plan de financement, approuvé par le conseil d'administration de la Fondation, sur les exercices 2012/2014 pour la phase A, la participation prévisionnelle de l'Etat pour financer ces travaux s'élève pour chaque exercice à 400 000€, celle de la ville d'Aix-en-Provence, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté du Pays d'Aix à 357 000€ chacun. La part d'autofinancement de la Fondation Vasarely est de 401 682€ par exercice. Le montants des travaux, pour la phase A 2012/2014, est prévu à hauteur de 5 389 000€ HT.

Il est également proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 290 000€ à « la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation », afin de solder le montant de réactualisation de la participation de la CPA de 579 000 €, validé par le conseil d'administration de la Fondation du 12 décembre 2012 où étaient représentés l'ensemble des partenaires financiers.

Enfin, il vous est proposé d'approuver les deux conventions afférentes à ces subventions.

Exposé des motifs :

1. Fondation Vasarely

Depuis son ouverture en 1976, la Fondation a assuré une place originale dans la dynamique artistique et culturelle locale en permettant en particulier, d'explorer des voies nouvelles pour notre territoire dans le domaine de l'art contemporain et en ouvrant, à un large public, un espace d'expositions, de recherches et de concertations sur les enjeux de la création artistique dans l'espace public urbain.

La Communauté du Pays d'Aix a été partenaire de la Fondation à plusieurs reprises et en particulier en 2006, lors de la célébration de l'Année Cézanne, au travers de l'installation de l'artiste architecte japonais Shigeru Ban.

Lors du Conseil de communauté du 23 octobre 2009, il a été voté l'adhésion de la CPA à la fondation Vasarely, après l'acceptation de la candidature de la CPA, le 22 septembre 2009, par le Conseil d'Administration de la Fondation.

La CPA a accordé, après cette adhésion, deux subventions d'investissement de 50 000€ en 2010 et 2011 pour des travaux d'urgence.

En 2012, par la délibération 2012_A134 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012, il a été attribué une subvention d'investissement de 357 000€ pour engager les travaux de rénovation.

Aujourd'hui, il s'agit de permettre à la Fondation Vasarely de poursuivre la rénovation et la mise aux normes en matière de sécurité d'un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en lui accordant une subvention de 357 000€ HT sur l'exercice 2014 conformément au plan de financement annexé.

Le montant de ces travaux, construits en 2 phases, Phase A en 2012/2014 et Phase B en 2015/2016, s'élève au total à 11 961 560€. Le montant des travaux, pour la phase A (2012-2014) est prévu à hauteur de 5 389 000€ HT.

En 2012 2014 pour la phase A, la participation prévisionnelle de l'État pour financer ces travaux s'élève pour chaque exercice à 400 000€, celle de la ville d'Aix-en-Provence, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté du Pays d'Aix à 357 000€ chacun. La part d'autofinancement de la Fondation Vasarely est de 401 682€ par exercice comptable.

2. La Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

Le conseil d'administration de la Fondation du Camp des Milles, à laquelle la Communauté a adhéré par la délibération n°2009_A196 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009, a adopté le 17 décembre 2012 une actualisation des participations de l'ensemble des partenaires, la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Général, le Conseil Régional, la ville de Marseille, Le groupe Lafarge, la Fondation pour la mémoire de la Shoah et l'État (DRAC PACA) pour la réalisation du site mémorial.

Le complément de subvention d'investissement demandé à la CPA pour la réalisation du programme, s'élève à 579 000€ (voir tableaux annexés). En 2013, la Communauté du Pays d'Aix a versé 289 000€. Il vous est proposé de solder ce montant en attribuant une aide financière de 290 000€ à la Fondation du Camp des Milles au titre de l'exercice 2014. Le montant total des aides financières de la Communauté du Pays d'Aix entre 2007 et 2014, s'élève à 2 079 000€ sur un montant total de 19 407 555€, soit 10,71 % des investissements.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2007_A318 du Conseil communautaire du 19 octobre 2007 adoptant un plan prévisionnel d'investissement et attribuant une première subvention de 300 000€ pour la réalisation du mémorial de Milles ;

VU la délibération n°2012_A134 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 attribuant une subvention d'investissement de 357 000€ à la Fondation Vasarely pour entreprendre les travaux sur son équipement ;

VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels en date du 10 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 357 000 € à la Fondation Vasarely et 290 000 € à la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation ;
- **APPROUVER** les conventions d'investissement annexées avec la Fondation Vasarely et la Fondation du Mémorial des Milles ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à signer les conventions et tous les documents et pièces y afférents ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement en 33-457-20421, LC 11793 pour la Fondation Vasarely et 33-446- 20421, LC 9012 pour la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation.

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, dûment habilitée à l'effet des présentes, par la délibération 2014_A du Conseil communautaire du 14 octobre 2014,

d'une part,

et,

La Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation dont le siège social est situé 40 chemin de la Badesse, CS 50642 13 547 AIX-en-PROVENCE Cedex 4 représentée par son Président, Monsieur Alain Chouraqui,

d'autre part,

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation pour la réhabilitation du bâtiment du site dans le cadre d'un plan pluriannuel multipartenarial avec la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Général, le Conseil Régional, la ville de Marseille, Le groupe Lafarge, la Fondation pour la mémoire de la Shoah et l'État (DRAC PACA).

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation une subvention en investissement de 290 000 € HT pour l'exercice 2014 suivant le budget annexé et selon les modalités décrites à l'article 5 .

ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide

L'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées sur la base du pourcentage que représente la participation de la CPA dans le plan de financement prévisionnel joint à la présente convention.

ARTICLE 4 : Obligations incombant à la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

La Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation s'engage à ce que les travaux soient achevés au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix interviendront selon les modalités suivantes :

1. versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé à la signature de la convention par les deux parties,
2. versement du solde, après réalisation des études, diagnostics, travaux sur production des pièces suivantes :

Décompte général des factures engagées certifié conforme par le Président, accompagné des justificatifs correspondants.

ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

En cas de non-réalisation des travaux, un titre de recettes pourra être émis par la CPA à l'encontre de la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation.

Fait à Aix-en-Provence, en trois exemplaires originaux

Le

POUR

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

LE PRESIDENT

Dûment habilité par la Délibération n°2014-A

du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

Maryse JOISSAINS MASINI

POUR

LA FONDATION DU CAMP DES MILLES

LE PRESIDENT

Alain CHOURAQUI

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre du programme pluriannuel 2012 – 2014 pour la réhabilitation du bâtiment de la fondation VASARELY.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, dûment habilitée à l'effet des présentes, par la délibération 2014_A du Conseil communautaire du 14 octobre 2014,

d'une part,

et,

La Fondation VASARELY, dont le siège social est situé – 1 avenue Marcel Pagnol – Jas de Bouffan- 13090 AIX-en-PROVENCE - n° SIREN 783 227 176 00022 - représentée par son Président, Monsieur Pierre VASARELY,

d'autre part,

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la Fondation VASARELY pour la réhabilitation du bâtiment dans le cadre d'un plan pluriannuel multipartenarial avec la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'État (DRAC PACA).

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Fondation VASARELY une subvention en investissement de 357 000 € HT pour l'exercice 2014 suivant le budget annexé et selon les modalités décrites à l'article 5 .

ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide

L'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées sur la base du pourcentage que représente la participation de la CPA dans le plan de financement prévisionnel joint à la présente convention.

ARTICLE 4 : Obligations incombant à la Fondation

La Fondation s'engage à ce que les travaux soient achevés au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix interviendront selon les modalités suivantes :

1. versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé à la signature de la convention par les deux parties,

2. versement du solde, après réalisation des études, diagnostics, travaux sur production des pièces suivantes :

Décompte général des factures engagées certifié conforme par le Président, accompagné des justificatifs correspondants.

ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

En cas de non-réalisation des travaux, un titre de recettes pourra être émis par la CPA à l'encontre de la Fondation Vasarely.

Fait à Aix-en-Provence, en trois exemplaires originaux

Le

POUR

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

LE PRESIDENT

Dûment habilité par la Délibération n°2014-A

du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

Maryse JOISSAINS MASINI

POUR

LA FONDATION VASARELY

LE PRESIDENT

Pierre VASARELY

FONDATION VASARELY
TRAVAUX REHABILITATION FONDATION en €HT
PROJET GLOBAL : CONCERTATION A1, A2-A ET A2-B

BUDGET	INITIAL	REALISE H.T.	SUBVENTION	FINANCEMENTS PROPRES OU BESOIN
PHASE CONCEPTION + A1	2 114 384 €	2 048 935 €	1 467 933 €	581 002 €
PHASE A2	2 348 747 €	2 443 697 €	1 606 100 €	837 597 €
PHASE A2-A		1 601 661 €		
PHASE A2-B		842 036 €		
TOTAL GENERAL	4 463 131 €	4 492 632 €	3 074 033 €	1 418 599 €

4 492 632 €

FINANCEMENT

PHASE CONCEPTION - A1	DATE ATTRIBUTION	BASE SUBVENTION	MONTANT ATTRIBUE	FACTURES PRESENTEES	DECOMPTÉ SUBVENTION	VERSEMENTS TTC	SOLDE A REPORTER
ETAT	21/11/2011	2 000 000 €	400 000 €	1 809 060 € HT	361 812 €	361 812 €	35 853 €
REGION	NEANT						
CG13	27/09/2013	1 692 284 €	400 000 €	1 455 906 € TTC	342 021 €	342 021 €	57 979 €
CPA	17/11/2011		50 000 €	87 130 € HT	50 000 €	50 000 €	- €
CPA	28/01/2013	2 114 384 €	357 050 €	2 047 288 € HT	357 050 €	357 050 €	- €
VILLE D'AIX	28/01/2013	2 114 384 €	357 050 €	2 047 288 € HT	357 050 €	357 050 €	- €
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS COLLECTIVITES							
					1 467 933 €	1 467 933 €	93 832 €
FONDATION VASARELY							
PHASE A2					581 002 €	966 379 €	
ETAT	27/02/2012	2 000 000 €	400 000 €				
REGION	en attente			HT	436 000 €		
CG13	en attente	2 818 106 €	400 000 €	TTC	456 000 €		
CPA	en attente	2 348 747 €	357 050 €	HT	357 050 €		
VILLE D'AIX	17/12/2013	2 348 747 €	357 050 €	HT	357 050 €	249 935 €	
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS COLLECTIVITES							
					1 406 100 €	249 935 €	
FONDATION VASARELY BESOIN DE FINANCEMENT							
					837 597 €	- €	

FONDATION DU CAMP DES MILLES : MÉMOIRE ET ÉDUCATION

OPÉRATION MÉMOIRE DU CAMP DES MILLES

Budget Prévisionnel d'Investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 11 Décembre 2009

CHARGES		PRODUITS	
TRAVAUX	12 459 233,65	PARTENAIRES PUBLICS	
Acquisition terrain	793 430,00	DRAC	3 286 078,84
Dépollution	100 000,00		2 600 000,00
Protection bâtiment	25 000,00	Complément (21,7%)	686 078,84
Désamiantage (lot 01)	60 000,00	Conseil Régional PACA	3 157 623,96
Démolition (lot 02)	75 240,00		2 500 000,00
Vrd Terrassement (lot 03)	1 150 643,95	Complément (20,8%)	657 623,96
Gros Oeuvre (lot 04)	2 500 000,00	Conseil Général 13	3 665 120,18
Charpente Métallique (lot 5)	649 000,00		2 900 000,00
Charpente bois (lot 06)	1 200 000,00	Complément (24,2%)	765 120,18
Menuiseries Métalliques (lot 07A)	279 679,00	Communauté du Pays d'AIX	1 895 206,71
Menuiseries extérieures Bois (lot 07B)	375 156,09		1 500 000,00
Doublage (lot 08)	394 379,00	Complément (12,5%)	395 206,71
Menuiseries intérieures (lot 09)	321 353,87	Ville de Marseille	100 000,00
Métallerie (lot 10)	524 000,00		
Revêtements sols (lot 11)	46 204,00		
Revêtements muraux (lot 12)	548 280,00	PARTENAIRES PRIVÉS	
Chauffage (lot 13)	623 435,71	Groupe LAFARGE	1 720 651,13
Plomberie (lot 14)	107 521,00		
Courants (lot 15)	706 693,95		
Appareils élévateurs (lot 16)	109 000,00	Fondation Mémoire Shoah	3 157 623,97
Espaces verts (lot 17)	243 409,00		2 500 000,00
Agencements muséographiques (lot 18)	1 000 000,00	Complément (20,8%)	657 623,97
Signalétique (lot 19)	77 246,00	A financer	0,00
Aléas (5% en 2005)	549 562,08		
DÉPENSES OPERATIONNELLES	3 865 097,72		
Aides à la maîtrise d'ouvrage	669 481,34		
Géomètre et études techniques	146 045,88		
OPC, CHSS et Bureau de Contrôle	157 755,97		
Mise en œuvre des contenus	520 472,30		
Frais Appels d'Offres	50 000,00		
Assurance Dommage d'Ouvrages et TRC	180 000,00		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	1 566 842,23		
Concours	84 000,00		
Gardiennage	240 500,00		
Chantier Trace	250 000,00		
DÉPENSES D'EQUIPEMENTS FONCTIONNELS	550 145,00		
Equipements pédagogiques	173 730,00		
Fonds centre de ressources	86 865,00		
Equipements administratifs	289 550,00		
MONTANT TVA	107 828,42		
TOTAL	16 982 304,79	TOTAL	16 982 304,79

FONDATION DU CAMP DES MILLES
MEMOIRE ET EDUCATION

Chemin de la Badesse - BP 60 0006

13545 AIX EN PROVENCE Cedex 4

Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 68

ferm@campdesmilles.org

OPERATION MÉMOIRE DU CAMP DES MILLES

Budget prévisionnel investissement actualisé
Conseil d'Administration 17/12/2012

Dépenses	2009	2012	2013	Différence	% 2012/13	Recettes
Travaux	12 977 633,65	13 838 324,88	14 604 690,84	766 365,96	5,54	Partenaires Publics
Acquisition terrain	793 430,00	802 695,85	802 695,85	0,00	0,00	DRAC 3 548 705,16
Dépollution	100 000,00	70 960,80	70 960,80	0,00	0,00	demande complémentaire 262 626,32
Protection bâtiment	25 000,00	42 471,35	42 471,35	0,00	0,00	
Désamiantage (lot 01)	60 000,00	27 500,00	27 500,00	0,00	0,00	DMPA 400 000,00
Démolition (lot 02)	75 240,00	47 180,00	47 180,00	0,00	0,00	dont bâtiment B 400 000,00
Vrd Terrassement (lot 03)	1 150 643,95	708 507,91	733 713,54	25 205,63	3,56	
Gros Oeuvre (lot 04)	2 666 000,00	3 406 799,22	3 785 637,76	378 838,54	11,12	Ministère de l'Intérieur 321 297,99
Charpente Métallique (lot 05)	649 000,00	582 465,79	674 298,90	91 833,11	15,77	
Charpente bois (lot 06)	1 232 000,00	1 079 600,11	1 251 570,42	171 970,31	15,93	
Menuiseries Métalliques (lot 07A)	279 679,00	314 373,11	328 860,59	14 487,48	4,61	CR PACA 3 409 357,95
Menuiseries extérieures Bois (lot 07B)	401 156,09	358 665,94	336 883,77	-21 782,17	-6,07	demande complémentaire 251 733,99
Double vitrage (lot 08)	458 379,00	543 415,28	658 858,69	115 443,41	21,24	
Menuiseries intérieures (lot 09)	321 353,87	457 389,73	341 538,50	-115 851,23	-25,33	Conseil Général 13 3 958 002,99
Métallerie (lot 10)	524 000,00	890 712,22	1 080 444,68	189 732,46	21,30	demande complémentaire 292 882,81
Revêtements sols (lot 11)	46 204,00	58 008,15	57 793,36	-214,79	-0,37	
Revêtements muraux (lot 12)	587 280,00	309 032,18	292 298,50	-16 733,68	-5,41	CPA 2 090 282,44
Chauffage (lot 13)	716 915,71	867 672,49	967 792,07	100 119,58	11,54	demande complémentaire 151 282,44
Plomberie (lot 14)	107 521,00	117 217,04	121 039,17	3 822,13	3,26	
Courants (lot 15)	778 693,95	1 094 699,02	1 243 907,88	149 208,86	13,63	FEDER 0,00
Appareils élévateurs (lot 16)	109 000,00	118 166,90	117 646,34	-520,56	-0,44	en attente attribution 0,00
Espaces verts (lot 17)	243 409,00	152 825,79	137 052,33	-15 773,46	-10,32	
Agencements muséographiques (lot 18)	1 000 000,00	1 170 000,00	1 220 504,61	50 504,61	4,32	Ville de Marseille 100 000,00
Signalétique (lot 19)	77 246,00	77 246,00	51 937,00	-25 309,00	-32,76	
Scénographie	0,00	254 800,00	212 104,73	-42 695,27	-16,76	
Aléas	575 482,08	285 920,00	0,00	-285 920,00	-100,00	
DEPENSES OPERATIONNELLES	3 946 697,72	4 474 176,75	4 592 468,79	118 292,04	2,64	Ville d'Aix en Provence 250 000,00
Aides à la maîtrise d'ouvrage	669 481,34	472 551,89	478 788,24	6 236,35	1,32	attribué salle de diffusion 250 000,00
Géomètre et études techniques	146 045,88	177 730,11	188 403,50	10 673,40	6,01	
OPC, CHSS et Bureau de Contrôle	157 755,97	226 534,34	260 312,85	33 778,51	14,91	Partenaires Privés
Mise en œuvre des contenus	520 472,30	567 921,07	751 527,88	183 606,81	32,33	
Frais Appels d'Offres	50 000,00	17 745,38	17 745,38	0,00	0,00	Groupe LAFARGE 1 720 651,13
Assurance Dommage d'Ouvrages et TRC	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Salle de diffusion 314 860,85
Honoraires Maîtrise d'œuvre	1 648 442,23	2 345 479,79	2 108 476,77	-237 003,02	-10,10	
Concours	84 000,00	109 420,90	109 420,90	0,00	0,00	FMS 3 609 357,96
Gardiennage	240 500,00	360 360,27	481 360,27	121 000,00	33,58	dont bâtiment B 200 000,00
Chantier Trace	250 000,00	196 433,00	196 433,00	0,00	0,00	demande complémentaire 251 733,99
DEPENSES D'EQUIPS FONCTIONNELLES	657 973,42	657 973,42	210 496,00	-447 477,42	-68,01	
Equipements pédagogiques	173 730,00	173 730,00	30 000,00	-143 730,00	-82,73	Ressources propres 0,00
Fonds centre de ressources	86 865,00	86 865,00	46 000,00	-40 865,00	-47,04	
Equipements administratifs	289 550,00	289 550,00	100 000,00	-189 550,00	-65,46	A financer 0,00
Montant TVA	107 828,42	107 828,42	34 496,00	-73 332,42	-68,01	
TOTAL	17 582 304,79	18 970 475,04	19 407 655,63	437 180,59	2,30	TOTAL 19 407 655,63

A financer	1 210 259,56	soit 6,38 % du budget
dont travaux imprévisibles non financés	437 180,59	soit 2,30 % du budget
dont subventions non attribuées	773 078,97	soit 4,08 % du budget
part salle de diffusion	250 000,00	
part FEDER	523 078,97	

En application de l'article 261-4-10 du CGI,
la TVA sur cette opération ne s'applique qu'aux équipements fonctionnels.

FONDATION DU CAMP DES MILLES

MÉMOIRE ET ÉDUCATION

Chemin de la Badasse - BP 60-0000

13545 AIX EN PROVENCE Cedex 4

Tel : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 84 08

fem@campdesmilles.org

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions en investissement et approbation des conventions avec la Fondation Vasarely et la Fondation du Camp des Milles, mémoire et éducation

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



22 OCT. 2014